

Strasbourg.eu

eurometropole

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 mars 2025 : 83 points à l'ordre du jour.

Budget, gratuité des médiathèques et divers soutiens locaux au cœur de ce conseil de l'Eurométropole.

En premier lieu, le conseil a voté le budget 2025 de l'Eurométropole qui s'équilibre, sur le budget principal, à hauteur de 864 M€ en section de fonctionnement et à 490 M€ en section d'investissement. Malgré un projet de loi de finances tardif et des ponctions budgétaires accrues sur les collectivités locales, l'Eurométropole maintient son niveau d'investissement, au service du territoire, des entreprises locales et de l'emploi, sans recourir à une hausse de la fiscalité.

Parmi les projets et soutiens actés lors de ce conseil, peut être citée la subvention accordée à l'office de tourisme eurométropolitain, à hauteur de 3.234.700 €. Devenant par la même occasion une Société coopérative d'intérêt collectif, l'Office eurométropolitain de tourisme, des loisirs et des congrès de Strasbourg a notamment pour missions l'information des touristes, la promotion de la destination à l'échelle nationale et internationale et le développement touristique local.

Le conseil a également renouvelé son partenariat avec l'ADEUS, pour un montant de 2.926.323 € pour 2025. L'ADEUS accompagne l'Eurométropole et ses communes en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de mobilités et de développement économique.

En matière de politique culturelle, l'Eurométropole a largement adopté la gratuité pour tous des médiathèques et bibliothèques du territoire. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du projet culturel, scientifique, éducatif et social des médiathèques de l'Eurométropole de Strasbourg, dans la continuité du label de l'UNESCO « Strasbourg Capitale mondiale du livre 2024 ». L'objectif est de renforcer de manière importante la politique publique déployée sur le territoire en faveur du livre et de la lecture. La gratuité effective des médiathèques de l'Eurométropole est programmée pour le 1^{er} janvier 2026.

Le conseil a adopté près de 700.000 € de subventions, en soutien à 85 projets, dans le cadre du nouveau Contrat de ville. Les associations soutenues sont nombreuses et portent des projets aussi variés que multiples : développement d'une agriculture urbaine, soutien scolaire et formation professionnelle, inclusion numérique, animations culturelles et artistiques, éducation à la citoyenneté, etc.

Enfin, l'Eurométropole s'engage dans le dispositif « Accélérateur de Transition » proposé par l'ADEME, et qui vise à récompenser des territoires proactifs en matière de transition écologique et d'économie circulaire. Ce programme permet une aide financière jusqu'à 350 000 € sur une durée de 4 ans, pour les projets s'inscrivant dans ces deux thématiques.